

L'IEN,

Circonscription Etang Salé/Avirons

A

Mesdames, Messieurs les Directeurs,  
Mesdames, Messieurs les enseignants

**Objet : Organisation des animations pédagogiques pour l'année scolaire 2019-2020**

**Références** : MEN : décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relative aux obligations de service – circulaire académique n°14 du 11 février 2014 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel.

Chers collègues,

Vous trouverez ci-joint la note explicative pour vous inscrire aux animations pédagogiques de circonscription 2019-2020. Je vous rappelle que le cadre général de la formation repose sur **une obligation de service de 18H00**, modulé selon votre statut (fonction ou mission) et/ou votre quotité de service. Ce cadre sera strictement mis en œuvre selon le calendrier établi. La participation à ces animations, qu'elles soient en présentiel ou en distanciel (Magistère), est considérée comme du temps de classe et donc assujettie aux mêmes contraintes de ponctualité et de présence, et soumise aux mêmes règles en cas d'absence.

Certaines animations en présentiel, à **public désigné**, sont **obligatoires**. Chacun devra s'y inscrire **prioritairement** :

- Une formation didactique en mathématiques dans le cadre du Plan de formation en Mathématiques pour **32 enseignants des cycles 2 et 3 des Avirons**.
- Une même conférence pour **l'ensemble des cycles 2 et 3** sur les usages du numérique.
- Une formation à destination **des enseignants d'ULIS**, partagée avec la circonscription de St Louis.
- Les **Maîtres d'accueil (MAT)** et les **directeurs** bénéficient également d'un nombre d'heures prédéfini et s'inscrivent dans ce cadre.

Les différents cas sont développés dans la note ci-dessous et je vous invite à en prendre connaissance précisément afin de vous inscrire dans les meilleures conditions et selon les modalités indiquées. Je vous rappelle que **seules les boîtes aux lettres électroniques individuelles professionnelles** seront utilisées dans la communication.

L'IEN

Jean-Louis LLINARES



## VENTILATION DES ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

Dans le cadre des 108 heures et conformément aux directives ministérielles concernant la formation des enseignants, les animations pédagogiques de circonscription pour l'année scolaire 2019/2020 se ventilent dans **3 espaces** :

- ▶ **ESPACE 1 : Les FORMATIONS OBLIGATOIRES PRIORITAIRES**
- ▶ **ESPACE 2 : Les FORMATIONS EN PRESENTIEL A LA CARTE**
- ▶ **ESPACE 3 : Les FORMATIONS EN DISTANCIEL A LA CARTE (Magistère)**

*L'ESPACE 1 est obligatoire et à public désigné. Il convient de s'y inscrire en priorité avant les ESPACES 2 et 3.*

*Particularités de l'ESPACE 3 : Les animations Magistère sont en complément des autres animations. On s'y inscrit essentiellement lorsque les animations des ESPACES 1 et 2 sont complètes. Les 2 parcours proposés, l'un de 3H00, l'autre de 6H00 s'effectueront librement, en autonomie et au cours de l'année scolaire. Il n'y aura pas d'accompagnement spécifique. Après inscription sur Circonscript et, selon le volume horaire choisi, chacun se rendra sur son espace Magistère et choisira sa ou ses formation(s) selon la procédure décrite ici <http://ien-avirons-etangsale.ac-reunion.fr/index.php?id=2119> (Comment accéder aux formations en autonomie).*

## CADRE GENERAL

**Le nombre total d'heures d'animations dépend de la quotité de service de l'enseignant et de sa fonction ou mission.**

**Il conviendra de vous inscrire, selon le cadre général ci-dessous.**

<b>Quotité de service</b> <i>Votre quotité de service est pré-remplie dans Circonscript. Merci de la vérifier et de la modifier si besoin lors de votre première connexion.</i>	<b>ANIMATIONS ESPACES 1-2-3</b>					
	Tout personnel	PEMF	TR**	PES	RASED	ULIS
<b>100%</b>	18H00	6H00	18H00	/	fac*	3H00 + 15H00 mutualisation
<b>77,08%, 78,13%... , 80% assimilés 75%</b>	12H00		12H00	/	fac*	3H00 + 9H00 mutualisation
<b>50%</b>	9H00		9H00	fac*	fac*	3H00 + 6H00 mutualisation
<b>22%, 25%</b>	3H00		3H00		fac*	


\* fac : facultatif (les enseignants concernés ont le choix de s'inscrire)

\*\* TR : Les Titulaires remplaçants s'inscriront dans les 2 cas suivants : ceux rattachés administrativement à une école de la circonscription et n'effectuant pas de remplacement long dans une autre circonscription – ceux rattachés administrativement à une école d'une autre circonscription **mais** effectuant un remplacement à l'année sur la circonscription Avirons/Etang-Salé.

## INSCRIPTIONS


Les animations pédagogiques font l'objet d'une inscription nominative et individuelle sur la plateforme de gestion Circonscript <http://animations-pedagogiques.ac-reunion.fr>.

Toutes les informations sont disponibles en page d'accueil du site de la circonscription <http://ien-avirons-etangsale.ac-reunion.fr/> (bandeau à droite).

 Les paramètres nécessaires à la connexion sont envoyés exclusivement sur les adresses individuelles professionnelles (du type [prenom.nom@ac-reunion.fr](mailto:prenom.nom@ac-reunion.fr)) selon le calendrier ci-dessous. Pour plus d'informations sur votre messagerie professionnelle, veuillez-vous rendre sur le site de la circonscription <http://ien-avirons-etangsale.ac-reunion.fr/> (Espace enseignants → Outils numériques).


Toute correspondance ultérieure (convocations, modifications, annulations...) parviendra à l'intéressé(e) par la voie électronique.

Chaque personnel calculera son temps d'animations en tenant compte du cadre général ci-dessus.

 Il est possible de s'inscrire à des animations et dépasser le quota horaire. Dans ce cas, toute inscription engage l'auteur à assister aux animations choisies.

## CALENDRIER

<b>Jeudi 26 septembre 2019</b>	Envoi des paramètres de connexion sur les adresses individuelles de courriel professionnel.
<b>Vendredi 27 septembre 2019</b>	Ouverture de la plateforme de gestion des animations pédagogiques <a href="http://animations-pedagogiques.ac-reunion.fr">http://animations-pedagogiques.ac-reunion.fr</a> Un guide est téléchargeable en page d'accueil du site de circonscription (bandeau à droite).
<b>Du 27 septembre au 9 octobre 2019</b>	Inscriptions individuelles aux animations. Fermeture du module d'inscription sur la plateforme <b>le mercredi 9 octobre après-midi</b> (consultation uniquement possible à partir de cette date).
<b>Vendredi 11 octobre 2019</b>	Envoi automatisé par Circonscript des convocations temporaires sur les adresses personnelles professionnelles. Parallèlement, des convocations émanant de la DIFOR parviendront également sur les boîtes email des écoles.
<b>Mercredi 30 octobre 2019</b>	Début des animations pédagogiques en présentiel après les vacances d'octobre.

 Au cours de l'année, des modifications peuvent intervenir (date – lieu...) ; il appartient à chacun, d'une part, de vérifier les informations sur son espace de la plateforme Circonscript avant chaque animation, et d'autre part, de consulter périodiquement sa boîte aux lettres électronique professionnelle. **Il n'y aura pas de nouvelle convocation émanant de la DIFOR après modification !**

- La totalité des heures statutaires d'animations (cf cadre général) doit être effectuée par chaque enseignant. Dans l'éventualité où ce total ne serait pas atteint, l'IEN affectera d'office le personnel en défaut pour la quotité manquante sur une animation de son choix. **De même, si une animation à la carte n'obtient pas un nombre suffisant d'inscrits, l'IEN procédera aux ajustements nécessaires.**
- **Toute absence**, comme n'importe quelle absence de classe, doit faire l'objet d'une **demande d'autorisation** d'absence accompagnée d'un **justificatif** dans les 48H00 ou, concernant les **RIS** (Réunion d'Information Syndicale), d'une information de participation à l'issue de laquelle une attestation de présence devra parvenir à l'IEN.
- Les rattrapages, substitutions ou inversions d'animations seront soumis à **l'accord préalable de l'IEN.**

## EXEMPLES

- 1) *Je suis adjoint(e) d'enseignement en CE1-CE2 à l'école primaire du Ruisseau. Je suis à **100%**. Je dois donc effectuer **18h00** d'animations pédagogiques :  
Je suis déjà inscrit(e) aux **9H00** du Plan de Formation en Mathématiques destiné aux cycles 2 et 3 des Avirons. Je m'inscris obligatoirement à **3H00** de conférence. Je m'inscris également pour **6H00**, au minimum, d'animations en PRESENTIEL et/ou en DISTANCIEL.*
- 2) *Je suis adjoint(e) d'enseignement en CM1/CM2 à l'école M.LE.GUEN. Je suis à **75%**. Je dois donc effectuer **12H00** d'animations pédagogiques :  
Je suis déjà inscrit(e) aux **9H00** du Plan de Formation en Mathématiques destiné aux cycles 2 et 3 des Avirons. Je m'inscris obligatoirement à **3H00** de conférence.*
- 3) *Je suis adjoint(e) d'enseignement à l'école maternelle Roche Carangue d'Etang-Salé. Je suis à **100%**. Je dois donc effectuer **18H00** d'animations pédagogiques.  
Je n'ai aucune formation obligatoire prioritaire (sauf si je suis MAT ou directeur(trice)). Je m'inscris pour **18H00**, au minimum, d'animations en PRESENTIEL et/ou en DISTANCIEL.*
- 4) *Je suis adjoint(e) d'enseignement en élémentaire à l'école R.Barquisseau de Saint-Louis. J'ai un temps partiel annualisé, je dois donc effectuer **9H00** d'animations pédagogiques:  
Je m'inscris obligatoirement à **3H00** de conférence si la date le permet. Je m'inscris également pour **6H00**, au minimum, d'animations en PRESENTIEL et/ou en DISTANCIEL.  
Les heures en présentiel doivent être choisies dans les mois travaillés.*
- 5) *Je suis titulaire remplaçant (TR) en remplacement pour 3 mois à l'école T.Cadet. Mon école de rattachement n'est pas sur la circonscription. Je n'ai pas reçu les identifiants de connexion. Je me rapproche de ma circonscription pour les animations pédagogiques.*